

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 148 (2003)
Heft: 6-7

Artikel: L'intervention fédérale du 9 novembre 1932 à Genève : une étude historiographique
Autor: Chevalley, Laureline
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347155>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'intervention fédérale du 9 novembre 1932 à Genève

Une étude historiographique¹

Le 9 novembre 1932 est une date tragique de l'histoire militaire. Treize morts sont à déplorer suite à l'ouverture de feu par de jeunes recrues en mission de maintien de l'ordre. Comment en est-on arrivé là? A qui revient la faute du sang versé? Les circonstances du drame ne sont pas claires et l'événement est donc entouré d'une grande polémique quant aux responsabilités. C'est ce qui rend l'étude de son historiographie si intéressante. En effet, seule une telle étude permet de saisir les différentes conséquences et tensions que cet épisode sanglant a provoqué dans notre pays. En outre, cet événement pose de façon tragique le problème du rôle de l'armée dans le maintien de l'ordre, ce que met également en lumière une telle étude.

■ Laureline Chevalley

Avant de nous intéresser à son historiographie, retraçons dans les grandes lignes l'événement afin d'en connaître les points d'importance et les acteurs. En cette fin de l'année 1932, Genève traverse une époque très troublée et passionnée du point de vue social et politique. De plus, une grave crise économique sévit: les salaires sont bas, les gens peinent à nouer les deux bouts, alors que de nombreux bourgeois continuent à s'enrichir aux dépens de la classe ouvrière, d'où un fort clivage entre les différentes classes sociales. Léon Nicole, leader du Parti socialiste genevois (PSG), dénonce violemment cet état de faits. Charismatique, cet homme a une grande influence sur la masse ouvrière et est haï par les «classes dominantes» qui l'assimilent à un communiste.

A cet antagonisme gauche-droite, qui s'exprime déjà violemment dans la vie de tous les jours, vient s'ajouter un rassemblement de type fascisant, l'Union nationale (UN). C'est à la suite d'une réunion de ce groupe politique que survient la fusillade de Plainpalais, le 9 novembre 1932.

Les faits

Ce soir-là, à l'appel de Léon Nicole, une foule, principalement composée de la classe ouvrière, se rassemble aux alentours du boulevard d'Arve pour manifester contre la réunion de l'UN, au cours de laquelle des leaders socialistes seront mis en accusation. Ayant prévu cette agitation populaire, le chef du Département de justice et police, Frédéric Martin, a mis sur pied un dispositif de barages auquel participent toutes les forces policières de la ville.

Mais craignant des débordements, Frédéric Martin a également demandé des renforts militaires au chef du Département militaire fédéral (DMF) qui juge alors que seule une école de recrues, alors en service à Lausanne, est disponible.

Elle est envoyée à Genève pour cette mission de maintien de l'ordre, malgré les risques que comporte une telle décision. Ces tout jeunes soldats n'ont derrière eux que quelques semaines d'instruction. Seront-ils à même d'exécuter cette intervention fédérale? Le rôle de l'armée est clairement défini: elle ne doit intervenir qu'au cas où la police serait débordée. Dans cette hypothèse, la troupe serait sous le commandement exclusif du colonel Lédérrey. En d'autres termes, qu'ils requièrent l'armée, les responsables de la police ne pourront pas prendre influence sur les actes et les décisions militaires.

¹ Laureline Chevalley a soutenu en 2002 à l'Université de Lausanne un mémoire de licence en histoire contemporaine, préparé sous la direction du professeur François Jequier, intitulé L'historiographie des événements du 9 novembre 1932 à Genève. Elle en présente les grandes lignes dans ce numéro et celui du mois d'août.



L'heure de la réunion de l'UN arrivée, la foule est dense et agitée. On se presse aux barrières où plusieurs leaders de gauche, dont Léon Nicole, haranguent les manifestants. Vers 21 heures, la chaîne d'un barrage cède. La police parvient à rétablir la situation mais, voyant que toutes les forces sont engagées, Frédéric Martin craint qu'elles ne soient pas suffisantes et décide de faire appel à la troupe. 120 hommes sont alors dépêchés sous les ordres du major Perret et du premier-lieutenant Burnat. Ils avancent suivant la tactique arêtée par le colonel Lédérrey, c'est-à-dire en pénétrant la foule en deux files indiennes afin de rejoindre les barrages et de faire refluer les manifestants. Cette option s'avère désastreuse: la troupe, divisée, se trouve littéralement noyée dans la foule, et les jeunes recrues n'en imposent pas assez pour se faire respecter. De nombreux manifestants agressent les militaires, les molestent, brisant leurs casques et fusils. Une partie de la troupe, groupée autour du premier-lieutenant Burnat, parvient à se dégager et se replie sur la place du Palais des Expositions.

N'ayant pas été préparées à une telle épreuve, ces recrues sont choquées et croient leur vie en danger. Adossés contre

le Palais des Expositions, ces jeunes hommes sont persuadés d'être acculés par une foule dense et compacte. En réalité, ce sont surtout des passants ou des curieux qui ont suivi la troupe, mais la nuit est sombre et trompeuse. Face à cette menace qu'il perçoit pour lui et pour ses hommes, le premier-lieutenant Burnat avertit le major Perret qu'il va être obligé de tirer. Par deux fois, des sommations sont jouées au clairon, mais ces signaux sont inconnus de la foule et inaudibles à cause du bruit. A 21 h 34, puisque la foule ne fait aucun mouvement de recul, l'ordre est donné de tirer. Dix personnes perdent la vie sur le coup; le nombre de blessés se chiffre entre 60 et 75. Parmi eux, trois succomberont par la suite.

L'exposé des faits immédiatement après le drame

Dès le lendemain, à la parution des quotidiens, les événements du 9 novembre 1932 prennent un caractère polémique. Il apparaît en effet difficile d'établir avec certitude ce qui s'est passé au cours de la soirée. De plus, l'issue sanglante de l'intervention militaire amène à rechercher le ou les responsables du drame. Dans

l'exposé des faits, il se dessine déjà un net clivage entre les journaux dits de droite et l'organe du PSG, *Le Travail*. Les journaux bourgeois sont unanimes pour désigner Léon Nicole comme le responsable du sang versé. C'est en effet à son appel que les gens sont venus manifester. On lui reproche également d'avoir excité la foule par ses discours. A l'inverse, l'armée et Frédéric Martin, qui a décidé de l'intervention des militaires, sont exempts de tout reproche. Dans les milieux bourgeois, une croyance se fait de plus en plus persistante: ce soir du 9 novembre, Genève a été le théâtre d'une tentative de putsch communiste. L'explication des événements par *Le Travail* est évidemment tout autre. Le journal socialiste accreditte la thèse d'un complot contre la classe ouvrière.

Aucune des parties ne s'interroge sur son éventuelle responsabilité: toute la faute est rejetée sur les adversaires politiques. Puisque chacun prétend que sa version de l'événement est la vraie, les points de discorde font l'objet d'âpres polémiques. Devait-on absolument faire appel à la troupe pour contenir l'agitation populaire? La tactique choisie par les militaires était-elle appropriée? Les soldats ont-ils fait l'objet d'une attaque organisée de la part de «gauchistes»? Les sommations ont-elles été faites dans les règles? La troupe se trouvait-elle en état de légitime défense, c'est-à-dire sans autre solution que d'ouvrir le feu? Les recrues ont-elles bien suivi l'ordre de «tirer bas»? Etaient-elles aptes à remplir une telle mission? Léon Nicole a-t-il ré-

ellement voulu provoquer une révolution?

C'est cette recherche de la vérité, à propos de cet événement encore mal connu, si stupéfiant pour les contemporains, avec ses zones d'ombre, qui se trouve à l'origine d'une demi-douzaine de publications dans l'année qui suit, ce qui est un nombre assez important. Elles peuvent être classées en trois catégories assez distinctes.

Il y a tout d'abord deux documents officiels: le *Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 16 novembre 1932*², et l'*Exposé du Département militaire fédéral* relatif à l'intervention militaire du 9 novembre³. Ils présentent la version des faits selon les autorités militaires fédérales et les autorités politiques cantonales. Les deux documents traitent de manière identique les points de discorde. Ils attestent que la troupe s'est violemment fait attaquer et que, par conséquent, elle a tiré en situation de légitime défense. Ainsi les autorités politiques et militaires se déchargent de toute responsabilité dans cette affaire et accusent la gauche genevoise de l'issue dramatique de la soirée. En effet, ce sont uniquement des personnalités et des sympathisants de gauche, qui vont être traduits devant les Assises Fédérales au printemps 1933 et devront y répondre de l'accusation d'incitation à émeute.

LE DRAPÉAU ROUGE

REDACTION et ADMINISTRATION
adresse: Case postale Plainpalais, Genève
Compte de Chèques 1.181

Organe du Parti Communiste Suisse pour la Suisse romande
PARAISANT TOUTS LES SAMEDIS

ABONNEMENTS 2 mois 6 mois 1 an
Fr. 1.- 3.- 6.-

Le gouvernement genevois fait massacrer les ouvriers

Le nombre des morts croît d'heure en heure et dépasserait la vingtaine

Ainsi mis en accusation, les milieux de gauche réagissent, notamment en publiant des brochures pour faire connaître leur version de l'événement. Dès la fin 1932, le Parti socialiste suisse (PSS) édite la sienne en allemand et en français⁴, prouvant ainsi l'importance accordée à ce drame hors des frontières genevoises. Basés principalement sur des témoignages oculaires et sur la presse étrangère, ces textes font apparaître un PSS seul et isolé contre tous, c'est-à-dire contre les bourgeois, les banques, l'armée et l'UN. Tous, à un niveau ou un autre, sont compromis dans la mort de 13 personnes, ce 9 novembre 1932. Très présent, le concept de lutte des classes sert à prouver que le peuple est menacé par les politiciens de droite, l'armée et les banquiers. S'il présente dans ces pages les points de discorde sous un nouveau jour, le PSS lance également une thèse primitivement esquissée par *Le Travail*: ce soir-là, les manifes-

tants auraient été les victimes d'un traquenard des milieux de droite visant à affaiblir le PSG. Cette brochure constitue une défense virulente du PSS: les arguments contre ses adversaires politiques s'enchaînent et toutes les responsabilités dans le drame du 9 novembre sont rejetés. Le PSS estime n'avoir rien à se reprocher dans cette affaire; il pressent qu'on a voulu le compromettre.

Dans une brochure d'une centaine de pages, en allemand et en français, la Fédération suisse des socialistes religieux propose la première analyse approfondie des événements du 9 novembre⁵. Ecrit par un comité principalement composé d'ecclésiastiques, ce texte a une mission: la vérité doit être établie, parce que les treize victimes de la fusillade y ont droit. On s'inquiète de la récupération politique de ce drame par des milieux fascistes. Cette brochure se veut un véritable travail de remise en question:

² Rapport du Conseil d'Etat en vertu de l'article 89 de la Constitution du 24 mai 1847 présenté au Grand Conseil dans sa séance du 16 novembre 1932. Genève, Kundig, 1932, 25 p.

³ Emploi de la troupe lors des événements du 9 novembre 1932 à Genève / Exposé du Département militaire fédéral, sur la base de l'enquête de la justice militaire. Berne (SN), 1933, 15 p.

chaque point de controverse fait l'objet d'un petit chapitre et est minutieusement discuté. Frédéric Martin y est blâmé, de même que l'armée parce que, ce soir du 9 novembre 1932, les intérêts qu'elle servait n'étaient pas justes. A l'inverse, l'attitude de la foule à l'égard de la troupe est jugée compréhensible, et l'accusation d'avoir voulu provoquer une émeute est rejetée. On en conclut que Léon Nicole a servi de bouc émissaire dans l'attribution des responsabilités et qu'il importe de s'interroger sur cette nation dont l'ordre passe par la mort de 13 personnes. Plus que la brochure virulente du PSS, cette brochure va constituer la référence pour les milieux de gauche et pour une grande partie des auteurs qui se pencheront sur le 9 novembre 1932.

Ces quatre textes des années 1932 et 1933 révèlent, comme l'avaient fait les journaux, le clivage que provoque l'événement dans le paysage politique suisse. Il n'en reste pas moins qu'avec cette littérature, le drame n'en apparaît pas plus clarifié, puisque tout est discuté, remis en cause et objet de controverses. En effet, chaque partie prouve le contraire de l'autre en ayant recours à d'autres témoins ou en se basant sur d'autres coupures de presse. Ce qui est certain, c'est qu'il paraît

inimaginable pour chaque partie que la fusillade de Plainpalais ait été le malheureux résultat d'un concours de circonstances.

Le procès des personnalités genevoises de gauche fait l'objet de l'attention de la population, comme en témoignent deux livres. L'un, en particulier, constitue la défense du PSG, de son leader Léon Nicole, condamné à six mois de prison pour incitation à résister aux autorités⁴. La préface d'André Ehrler démontre que le PSS n'entend pas se décourager de ce verdict: il affirme que le parti sort grandi de cette épreuve. Puisque la justice ne s'est pas montrée impartiale, il en appelle à l'histoire, persuadé de la justesse de son jugement. Puisque chaque partie campe sur ces positions, ce sera à l'histoire de statuer. Concluera-t-elle à l'innocence des chefs et militants de gauche?

L'historiographie de 1940 à 1960

Le caractère polémique de l'attribution des responsabilités va caractériser l'historiographie des événements du 9 novembre 1932. La période qui va des années 40 à la fin des années 60 est très révélatrice à ce sujet.

L'historiographie de cette période est en effet très pauvre, preuve que l'événement dérange et que l'on ne tient pas à l'évoquer et, surtout, à lui consacrer des travaux. Pire, presque tous les livres et les manuels scolaires d'histoire suisse passent l'événement sous silence⁵. A l'époque, l'historiographie suisse est sous l'emprise de deux courants. Le premier découle du principe de la Défense spirituelle nationale de la Seconde Guerre mondiale et s'exprime, selon certains, sous la forme d'une «vision étriquée, patriotique et dominée par les valeurs de la bourgeoisie conservatrice»⁶. L'autre vient de l'idéologie de la guerre froide que se manifeste par un anticommunisme notoire. Tel est le cas, par exemple, de l'historien Peter Dürrenmatt qui livre un récit du 9 novembre truffé d'erreurs et d'inexactitudes⁷. L'agitation bolchevique, fomentée par Léon Nicole, y apparaît en tout cas à l'origine du drame. Dans les livres d'histoire, le 9 novembre est donc, soit occulté, soit écrit, ce qui montre que les historiens éprouvent un réel malaise à l'approche de cet événement. Celui-ci est en effet difficile à intégrer à une histoire participant au mythe d'une Confédération unie, ne connaissant aucun heurts sociaux ou politiques.

⁴ *Sozialdemokratische Partei der Schweiz*: Die Blutnacht von Genf, 9. November 1932, Berne, (s. n.), 1932, 24 p.; *Parti socialiste suisse*: La nuit sanglante de Genève, 9 novembre 1932, La Chaux-de-Fonds, Impr. Coop, 1933, 20 p.

⁵ *Religiös-sozialen Vereinigung der Schweiz*: Der 9. November in Genf, Kampf um die Wahrheit, Zurich (s. n.), 1933, 84 p.; *Fédération suisse des socialistes religieux*: Le 9 novembre 1932 à Genève, A la recherche de la vérité, Lausanne, 1933.

⁶ Jacques Dicker: Le procès Nicole / plaidoirie de Me Jacques Dicker. Genève, Imprimeries populaires, 1933, 142 p.



A l'inverse, les événements de novembre 1932 sont plus volontiers évoqués par ceux qui les ont vécus ou y ont été sensibilisés par leur activité politique. Les livres de mémoires ou consacrés à une personnalité ne manquent pas ainsi d'y faire référence. C'est l'occasion, pour l'auteur, de faire connaître sa version des faits⁷. Mais ces évocations manquent parfois cruellement d'objectivité. Les auteurs restent impliqués dans ce drame et peinent à se débarrasser de leurs convictions de

l'époque. De plus, il semble qu'aucun effort n'est fourni pour se remettre réellement en question: on ne consulte pas les idées des «adversaires». Difficile donc, dans ces conditions, de présenter une version impartiale des choses.

C'est le milieu militaire qui évoque ou plutôt qui utilise le plus le 9 novembre 1932. Plusieurs articles de la *Revue militaire suisse* montrent qu'on a tiré les leçons de ce qui reste la dernière mission de maintien

de l'ordre par l'armée. La réflexion s'élabore autour de l'emploi de l'armée pour de telles missions. Les certitudes d'alors sont ébranlées et l'on reconnaît désormais que l'armée porte une part de responsabilité dans le sang versé, mais cette responsabilité n'est pas clairement définie. L'attitude de la troupe est parfois critiquée, comme le colonel Léderey en charge de la mission. Celui-ci répondra d'ailleurs dans un article de 1958: implicitement, le colonel donne à penser que les torts sont à rechercher auprès des instances supérieures¹¹. Cependant, cette mission semble avoir causé du tort à l'avancement de ce militaire. Toujours est-il qu'unaniment, dans les milieux militaires suisses, on se prononce désormais pour la création de formations spéciales. Ces années 1940-1960 n'apportent ainsi rien de nouveau dans l'historiographie du 9 novembre 1932, si ce n'est un début de reconnaissance d'une responsabilité de la part des militaires. Dans la prochaine décennie, on verra un véritable bouleversement dans la façon de traiter cet événement. (A suivre)

L. C.

⁷ Voir Georges Michaud: *Histoire de la Suisse*. Lausanne, 1947, 188 p.; P.-O. Bessire: *Histoire du peuple suisse*, t. 2. Moutier, Ed. de la Clairière, 1955, 348 p.; Georges-André Chevallaz: *Histoire générale de 1789 à nos jours*. Lausanne, Payot, 1957, 374 p.; Gérard Pfulg: *Histoire de la Suisse. Fribourg et Valais, Départements de l'instruction civique*, 1960, 351 p.

⁸ Pour une histoire des gens sans histoire: ouvriers, exclus et rebelles en Suisse, 19^e - 20^e siècles. Lausanne, Ed. d'en Bas, 1995, 268 p., p. 13.

⁹ Peter Dürrenmatt: *Histoire illustrée de la Suisse*, vol. 2. Lausanne, Payot, 1960, 393 p.

¹⁰ Voir Ulysse Kunz-Aubert: *Libéralisme et démocratie: l'action des démocrates genevois de 1875 à nos jours*. Genève, Imprimerie du Journal de Genève, 1950, 329 p.; Albert Picot: *Souvenirs de quelques années difficiles de la République de Genève, 1931-1937*. Genève, A. Jullien, 1963, 171 p.

¹¹ Ernest Léderey: «A propos des événements de Genève en 1932», *Revue militaire suisse*, juin 1958, pp. 291-295.